

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05078

Numéro SIREN : 832 522 544

Nom ou dénomination : 33 KAYA PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2021 sous le numéro de dépôt 11024

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2021			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
1		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :			
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	
						à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
						Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.	
						5		6	
						Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.	
						7		8	
M KAYA ALI 68 PAUL PAULY		50		2020		18 598			
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			58 894		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 33 KAYA PEINTURE

du 01/01/2020

Adresse 68 Rue Pauly APPART 2 33130 BEGLES

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) 11	- de l'exercice 2020 11
- de l'exercice précédent 11	- de l'exercice précédent 11
Nom et qualité du signataire OKAYA ALI GERANT	A BEGLES le 19/03/2021 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS 33 KAYA PEINTURE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 68 Rue Pauly APPART 2

33130 BEGLES

Numéro SIRET * 8 3 2 5 2 2 5 4 4 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 9Net
3Net
4

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

16 587

030

6 298

10 289

5 308

Immobilisations financières * (1)

040

5 000

042

5 000

5 000

Total I (5)

044

21 587

048

6 298

15 289

10 308

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

33 422

070

33 422

60 977

Autres * (3)

072

8 937

074

8 937

9 271

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

25 230

086

25 230

482

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

67 589

098

67 589

70 730

Total général (I+II)

110

89 176

112

6 298

82 878

81 038

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

500

500

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

50

50

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

46 309

22 397

Résultat de l'exercice

136

(38 510)

23 912

Provisions réglementées

140

Total I

142

8 349

46 859

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

49 000

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

9 847

14 977

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

2 023

172

15 683

19 202

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

74 529

34 179

Total général (I + II + III)

180

82 878

81 038

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

7 270

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(5)

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 33 KAYA PEINTURE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		B - RÉSULTAT FISCAL		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	
Ventes de marchandises *	209	210									
Production vendue	215	214									
Services *	217	218	221 389								
Production stockée *		222									
Production immobilisée *		224									
Subventions d'exploitation reçues		226									
Autres produits		230	2 763								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	224 152								
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234									
Variation de stock (marchandises) *		236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240									
Autres charges externes * :		242	172 618								
Impôts, taxes et versements assimilés	243	244	1 797								
Rémunérations du personnel *		250	64 424								
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	26 833								
Dotations aux amortissements *		254	2 289								
Dotations aux provisions		256									
Autres charges	259	260	629								
Total des charges d'exploitation (II)		264	268 589								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(44 437)								
Produits financiers		280									
Produits exceptionnels		290	7 642								
Charges financières		294									
Charges exceptionnelles	347	348	1 715								
Impôts sur les bénéfices *		306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(38 510)								
B - RÉSULTAT FISCAL		312									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318									
Provisions non déductibles *		322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324									
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 715								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997									
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	987									
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	989									
Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		993									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370									

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 33 KAYA PEINTURE

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		1 715
Total des réintégrations diverses	330	1 715

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 33 KAYA PEINTURE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 317	442		444		446	9 317			9 317	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	7 270	464		466	7 270			7 270	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	5 000	482		484		486	5 000			5 000	
TOTAL		490	14 317	492	7 270	494		496	21 587			21 587	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 009	532	1 864	534		536	5 873		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	425	554		556	425		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	4 009	572	2 289	574		576	6 298		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589	590	591	592	593
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 33 KAYA PEINTURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	36 795
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	36 795

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	428
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 018
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS 33 KAYA PEINTURE

31/12/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS 33 KAYA PEINTURE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	221 389
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	221 389
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	712
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	2 051
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	2 763
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	9 748
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	148 357
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	629
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	158 734
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	65 418
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	65 418
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	221 389	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024	01/01/2020	160	31/12/2020	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 3 2 5 2 2 5 4 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 33 KAYA PEINTURE

ADRESSE (voie) 68 Rue Pauly APPART 2

CODE POSTAL 33130

VILLE

BEGLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KAYA Prénom(s) ALI

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 68 Voie PAUL PAULY

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 33 KAYA PEINTURE

au capital de 500 Euros

RCS N° 832 522 544

Siège social : 68 Rue Pauly APPART 2
33130 BEGLES

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 221 389 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 266 694 Euros, soit une diminution de -17 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -38 510 Euros, soit -17 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 231 794 Euros contre 275 364 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -16 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 270 305 Euros contre 251 451 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 91 256 Euros et représentent 41 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 80 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 289 Euros et représentent 1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 44 437 Euros soit 20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent : 70 730 - 34 179 = 36 551

Exercice en cours : 67 589 - 74 529 = -6 940

Soit une diminution de 43 491 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -38 510 Euros

- à la réserve légale	:		Euros
- aux autres réserves	:		Euros
- en autres répartitions	:		Euros
- en report à nouveau	:	-38 510	Euros
- en dividendes	:		Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	500	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:		Euros
- Réserve légale	:	50	Euros
- Autres réserves	:		Euros
- Report à nouveau	:	7 799	Euros
Situation nette	:	8 349	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

SAS33 KAYA PEINTURE

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 5 00 Euros

Siège social : 68, RUE PAULY
33130 BEGLES

R.C.S : 834 441 586 00023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/03/2021**

Le 20 Mars 2021, à 17 heures au siège social

Monsieur KAYA Ali
Demeurant à 68, Rue PAULY 33310 BEGLES

Propriétaire de la totalité des 50 parts de 10 euros composant le capital de la société KAYA PEINTURE

Associé unique de ladite société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité du Président de la société, Monsieur KAYA Ali associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Monsieur KAYA Ali, préside la séance en qualité du Président actionnaire.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Rémunération de la gérance ;
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Résolution n° 1

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes font apparaître **une perte de -38 510 Euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **une perte** de -38 510 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter la perte de -38 510 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-38 510 Euros**

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours de l'exercice précédent.

Résolution n° 3

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Résolution n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de l'associé unique.

L'associé unique Président
Monsieur KAYA Ali